

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 8 juillet 2016

Délibération n° 2016 – 08/07/2016 – 12.2

Accréditation de l'offre de formation 2017-2021 : vote des fiches AOF

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 5 juillet 2016

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 16 voix pour, 8 abstentions, 2 ne prend pas part au vote :

l'adoption des fiches AOF :

- **master Santé, capacité Technologie transfusionnelle, capacité Elévation et traitement de la douleur, portés par l'UFR Sciences de santé,**
 - **master Sciences de la vigne et du vin porté par l'IUVV,**
- dans le cadre du contrat 2017-2021.**

Dijon, le 11 juillet 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 27 juin 2016
Tableau récapitulatif des fiches AOF*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Document de travail, sous réserve de validation par la CFVU du 5 juillet 2016

Université de Bourgogne			vote en CFVU le 5 juillet 2016 et CA le 8 juillet 2016
	Mentions	Composantes	
master	Santé	Sciences de Santé	
master	Sciences de la Vigne et du Vin	IUVV	
capacité	Technologie transfusionnelle	UFR Sciences de Santé	
capacité	Evaluation et traitement de la douleur	UFR Sciences de Santé	